

## QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

### 1) Qu'est-ce que l'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants ?

Avec le financement du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique (FFUE), l'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants a été conçue pour fournir un cadre cohérent permettant de sauver des vies, de protéger et d'aider les migrants.

En coopération étroite avec les acteurs étatiques et non étatiques partenaires, l'OIM fournit aux migrants une aide au retour volontaire, sûre et dans la dignité et une assistance pour les aider à redémarrer leur vie dans leur pays d'origine grâce à une approche holistique d'Aide au Retour et à la réintégration.

### 2) Quels sont les axes d'intervention de l'Initiative conjointe au Tchad ?

#### **Renforcement des capacités**

Pour promouvoir une bonne gouvernance en matière de migration en renforçant les capacités des acteurs étatiques et non étatiques locaux.

#### **Assistance, Protection et Aide au Retour Volontaire**

Pour veiller à ce que les migrants jouissent de leurs droits et de l'accès aux services, fournir un soutien direct et faciliter le retour volontaire des migrants.

#### **Soutien à la Réintégration**

Pour répondre aux besoins économiques et sociaux des retournés aux fins d'une réintégration durable.

#### **Collecte et Analyse de données de la migration**

Pour soutenir les politiques et la conception de programmes fondés sur des données crédibles en renforçant les données de migration sur les mouvements migratoires et les besoins et vulnérabilités des migrants.

#### **Information et Sensibilisation**

Pour permettre aux migrants et aux migrants potentiels de prendre des décisions éclairées concernant leur parcours migratoire et sensibiliser les communautés à la migration.

### 3) Qui peut bénéficier de l'Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration ?

Le programme AVRR (Aide au Retour volontaire et à la Réintégration) s'adresse en premier lieu aux migrants vulnérables et en détresse et aux migrants souhaitant rentrer dans leur pays d'origine n'en ayant pas les moyens financiers et/ou légaux.

Le caractère volontaire est le fondement de l'assistance au retour et à la réintégration des migrants.

# Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration

Brochure d'informations

Pour obtenir plus d'informations sur le programme d'Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration, contactez l'OIM Tchad aux adresses ci-dessous :

#### **OIM Tchad**

##### **N'Djamena**

Située au Quartier Golf, Face  
Ambassade des Etats-Unis  
BP 13891  
Tél : +237 222 20 32 78;  
+237 670 01 64 93  
camerounAVRR@iom.int

##### **Faya**

Rue Koufrah  
Tél : +237 233 43 22 15  
camerounAVRR@iom.int

Initiative conjointe UE-OIM pour  
la Protection et la Réintégration des migrants



Projet financé par l'Union européenne  
Projet mis en oeuvre par l'OIM

# Aide au Retour Volontaire et Procédures d'Accompagnement au Tchad

## 1) Prise de contact

Les migrants prennent contact directement avec l'OIM pour bénéficier du programme Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration (AVRR). Le contact peut être établi en appelant au numéro vert ou en envoyant un message par email (voir page 1 du dépliant).

## 2) Entretien et retracement familial

L'OIM contacte à son tour le migrant et donne rendez-vous pour procéder à un entretien en vue d'évaluer l'éligibilité et les besoins spécifiques du migrant. L'OIM facilite aussi les migrants à entrer en contact avec leurs familles.

## 3) Hébergement et restauration

Dès que le processus commence et selon les besoins, l'OIM octroi entre autres un hébergement et donne une assistance en restauration au migrant candidat au retour volontaire. L'OIM assure aussi le transport des migrants des lieux où ils se trouvent vers N'Djamena.

## 4) Visite médicale

Une fois l'entretien terminé, au cas de besoin, le bénéficiaire est envoyé chez le médecin pour une consultation afin de s'assurer que son état de santé lui permet de voyager (FTT).

## 5) Facilitation d'obtention des documents de voyage et de visa de sortie

Pour les bénéficiaires n'étant pas en possession d'un passeport ou autres documents de voyage, l'OIM assure la liaison avec les Services d'Immigration, les Ambassades et les Consuls du pays d'origine afin d'obtenir un laissez-passer (document de Voyage). L'OIM assiste aussi les migrants pour l'obtention du visa de sortie.

## 6) Transport vers le pays d'origine

Une fois toutes les étapes précédentes complétées, l'OIM fixe une date et les modalités de départ pour le bénéficiaire et informe le bureau de l'OIM dans le pays d'origine pour l'accueil du retourné à son arrivée. L'OIM se charge aussi du transport international de retour.

## 7) Réception dans le pays d'origine

Un membre du personnel de l'OIM accompagne le migrant (ou la famille du migrants) à l'aéroport et lui facilite les procédures d'enregistrement et de passage.

.Les services OIM sont gratuits  
Signalez toute fraude ou fraude présumée  
à l'OIM Tchad  
fraudiomchad@iom.int

# Accueil et Aide à la Réintégration dans le pays d'origine

## 1) Accueil et prise de contact

Dès son arrivée à l'aéroport, le retourné est accueilli et facilité par un membre du personnel de l'OIM du pays d'origine. L'OIM donne au retourné un montant pour le transport secondaire vers la localité d'origine et assure son hébergement si nécessaire. Le retourné initie ainsi le premier contact avec la personne chargée de la réintégration de l'OIM.

## 2) Orientation et conseil

Avec le conseil et l'orientation de l'OIM, le retourné définit ses objectifs socioprofessionnels par rapport à l'activité souhaitée pour sa réintégration. Ainsi, un plan d'affaires pour le retourné est développé avec le concours de l'OIM.

## 3) Assistance et suivi

Pour les retournés désireux de commencer un micro-projet, l'OIM les assiste pour les démarches de paiement des charges relatives à leur activité dans la limite de l'allocation attribuée. L'OIM assure aussi le suivi des activités des retournés avec des conseils appropriés.

## 4) Assistance supplémentaire

Dépendant du cas spécifique, l'OIM peut également fournir une aide supplémentaire après évaluation des besoins spécifiques du retourné. Cette aide pourrait être médicale ou autre.

## 5) Suivi de la réintégration

L'OIM assure un suivi professionnel pour chaque bénéficiaire par téléphone et, si possible, en se déplaçant en personne afin de se renseigner sur les lieux de retour ainsi que sur les bonnes pratiques et les facteurs menant à une réintégration réussie.

## ATTENTION

L'argent de poche fourni lorsque vous retournez dans votre pays est le seul paiement en espèces que vous recevrez dans le cadre de ce projet.

Il vous faut un document d'identification pour démarrer le processus.

Les comportements abusifs ou perturbateurs envers les membres du personnel de l'OIM ou ses partenaires (violence verbale, intimidation, insultes, obstruction à l'entrée des bureaux, etc.) sont inacceptables.

Toute personne auteur de tels actes se verra refuser l'assistance et son dossier sera définitivement fermé.

Les services de l'OIM sont gratuits. Signalez toute fraude présumée à l'OIM Tchad :  
fraudiomchad@iom.int

